

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 8 octobre à 18 h 05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Jean-Marc BULET, Yves CARPENTIER, Jonathan CERAUDO, Isabelle COINTOT, Priscilla COTTET, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Jean-Jacques DUPREZ, Laurence ESPINOSA, Jean-Louis FLEURY, Vincent FRÉARD, Céline HAMADI, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Peggy HOUDELAT-LECOMTE, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Martine MOUGIN, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Emmanuelle PY, Christian RAYOT, Claudia RERAT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Cyprien SCHIGAND, Jean-Michel TALON, Sébastien THEVENEAU, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT, Agnès VERONES et Frédéric WERSINGER **membres titulaires**, Claire MILLET et Pascale TAMAGNE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH, François BRUEY, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Caroline ERNST, Philippe GARNIER, Sandrine JANIAUD LARCHER, André KLEIBER, Eric MANGIN, Sylvie MENNY, Fabrice PETITJEAN et Kristina STOJANOVIC.

Avaient donné pouvoir : Anissa BRIKH à Céline HAMADI, François BRUEY à Gilles COURGEY, Monique DINET à Christian RAYOT, Caroline ERNST à Anaïs MONNIER-VON AESCH, Philippe GARNIER à Robert NATALE, Sandrine JANIAUD-LARCHER à Lionel ROY, André KLEIBER à Pascale TAMAGNE, Eric MANGIN à Thomas BIETRY et Sylvie MENNY à Claire MILLET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 25 septembre 2026	Le 26 septembre 2026	En exercice	50
		Présents	38
		Votants	47

Le Président à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean-Marc BULET est désigné.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-07-22 - Attribution d'une subvention à l'association Solid'R Auto
Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la demande du 11/09/2026 par le bénéficiaire Solid'R Auto,

L'association Solid'R Auto, association loi 1901 à but non lucratif, a débuté son activité le 01 avril 2021 dans une cellule du bâtiment Relais de la ZAC des Chauffours à Delle. Son objet est de permettre aux particuliers d'accéder à un espace adapté et encadré par une personne qualifiée pour réparer et entretenir des véhicules personnels. Il s'agit également de permettre aux personnes en difficulté, selon un barème de ressources, d'accéder à la mobilité ou de l'améliorer grâce à une offre d'entretien et de réparation de leurs véhicules à moindre coût. L'association récupère également des véhicules, les remet en état puis les propose à la vente ou à la location en faveur de publics fragilisés dans une logique d'économie circulaire.

Les salariés de l'association Solid'R Auto sollicite en urgence le soutien financier de la Communauté de communes du Sud Territoire, faisant état d'un risque de fermeture de la structure et de difficultés à assurer le paiement des salaires.

L'association explique cette situation par une combinaison de difficultés de gouvernance, d'absences prolongées de plusieurs salariés et de recrutements de remplacement n'ayant pas permis de rétablir la situation. Elle indique ne plus disposer des moyens financiers nécessaires pour embaucher en CDD un nouveau mécanicien.

Pour soutenir ce garage associatif au service des plus démunis, il est proposé de verser à l'association Solid'R Auto une subvention exceptionnelle de 5.000 € pour l'année 2026.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider l'attribution de la subvention exceptionnelle de 5.000 € (cinq mille euros) à l'association Solid'R Auto,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. Et publication ou notification le ' LUNDI 12 OCT. 2026 Le Président, Christian RAYOT	Le Président, Christian RAYOT
---	--